



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250302

Domaine : 7.1.4

Date de convocation : 16 mai 2025

Date de l'affichage : 16 mai 2025

Date d'affichage de la délibération : 23 mai 2025

Objet : 02 – Compte administratif 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES (à partir de 20h51), Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS (à partir de 21h51), Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Olivier FOURCHES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h51)
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Evelyne DEL PRETE a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 21h51)
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Pierre MATHEVET

Monsieur Jean-Pierre HARDY a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h51), 26 (à partir de 20h51), 27 (à partir de 21h51)
- Votants : 31

Monsieur Thibault HUMBERT, Maire, ne participe pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, Adjointe du Maire chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.1612-12,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250522-20250302-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

VU Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU la délibération 2024/002 du 04 avril 2024 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2024,

VU le compte de gestion pour le budget principal 2024 élaboré par le comptable assignataire et approuvé par le Conseil municipal,

VU le projet de compte administratif 2024 pour le budget principal proposé par l'ordonnateur,

VU l'état des restes à réaliser et à recouvrer, en section de fonctionnement et d'investissement,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances et de la tarification,

CONSIDERANT le compte de gestion 2024 du budget principal, transmis par le comptable assignataire, identique en tous points au compte administratif 2024 de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le Compte Administratif 2024 pour le budget principal comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| RECETTES 2024 | 4 296 279,95 € | 24 973 713,94 € | 29 269 993,89 € |
| DEPENSES 2024 | 5 086 454,44 € | 23 832 379,96 € | 28 918 834,40 € |
| <i>Résultat 2024 Hors exercice antérieur</i> | - 790 174,49 € | 1 141 333,98 € | 351 159,49 € |
| <i>Résultat reporté 2023</i> | 786 815,54 € | 555 134,77 € | 1 341 950,31 € |
| RESULTAT DE CLOTURE 2024 | - 3 358,95 € | 1 696 468,75€ | 1 693 109,80 € |

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A LA MAJORITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
19502184-20250522-20250302-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025